

duerchbléck!

Politik verstoen Nr. 4



Élections européennes

DE Version
auf www.zpb.lu

Version
remaniée 2023

- 3 Préface
- 4 Informations contextuelles

PASSONS À L'ACTION

- 8 Pour aborder le sujet
- 8 L'Europe en classe
- 9 Découvrir la publicité électorale
avec le smartphone
- 10 Bingo de l'UE
- 11 Simulation : controverse autour de la banane ? –
À la recherche d'un compromis au sein de l'UE
- 14 Cartes de rôle pour le Conseil des ministres
- 15 Partis européens fictifs

APPRENONS

- 16 L'Europe au quotidien – l'euro
- 17 Les quatre libertés
- 18 Construire la maison Europe
- 20 Le Parlement européen – qu'est-ce que c'est ?
- 21 Le nouveau Parlement européen
- 22 Construire l'avenir de l'Europe
- 24 Voter – comment ça marche ? Le jour des élections
- 25 Voter – comment ça marche ? Le bulletin de vote
- 26 Qui a le droit de voter ? Le droit de vote dans l'UE

- 28 Impressum

Vous tenez entre vos mains le nouveau numéro thématique du cahier *duerchbléck!* publié par le Zentrum fir politesch Bildung (ZpB). Le ZpB est une fondation indépendante qui poursuit les objectifs suivants :

- promouvoir la compréhension de la politique, de la démocratie et des défis
- actuels auxquels la société est confrontée ;
- renforcer l'engagement citoyen ;
- encourager la participation à la vie politique et au débat public ;
- renforcer la démocratie.

Le public cible de ce cahier pédagogique est le corps enseignant dans :

- l'enseignement secondaire au Luxembourg ;
- la formation des adultes.

Outre des *Informations contextuelles*, le présent cahier propose dans la rubrique *Passons à l'action* des suggestions pour se frotter à l'exercice de la politique. Des idées d'activités qui ne présupposent pas de connaissances préalables offrent aux élèves une introduction au sujet. Chaque cahier met également en lumière une méthode d'éducation à la citoyenneté. Celle-ci sert à la fois à la prise de conscience et à la promotion de la capacité d'action des apprenant-e-s. Dans la rubrique *Apprenons*, des fiches de travail sont disponibles sur différents points centraux du cahier thématique en question.

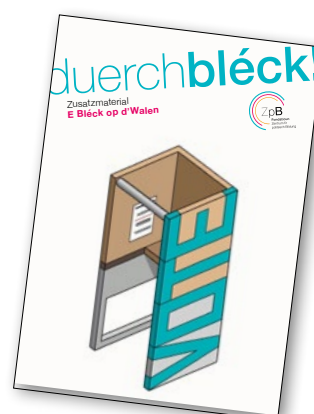
Les élections constituent un événement important dans le calendrier d'une démocratie. Cette publication se penche sur le système électoral de l'UE : qui peut voter dans l'UE ? Comment vote-t-on ? Comment se compose le Parlement européen, que représentent les différents partis ? Quel est le rapport avec le Luxembourg ?

Les apprenant-e-s ne reçoivent toutefois pas seulement des informations sur les processus techniques, ils-elles sont également incité-e-s à comprendre les élections comme un processus démocratique, à analyser les programmes des partis et à se forger une opinion politique par eux-mêmes-mêmes. Mais les jeunes ont également la possibilité d'établir un lien avec leur vie quotidienne et de comprendre l'Europe comme un espace des quatre libertés.

Les élèves doivent se reconnaître comme partie intégrante du processus politique et prendre conscience qu'ils-elles sont appelé-e-s à participer activement à l'organisation de la vie au sein de la société et de l'avenir en votant.

La publication est disponible en allemand et en français sur www.zpb.lu.

Ici, vous trouverez également le matériel supplémentaire. *En vue des élections.* Celui-ci propose des fiches de travail et des idées pour des activités sur le thème des élections et de la démocratie en général.



Informations contextuelles

Les élections européennes ont lieu tous les cinq ans dans les États membres de l'UE. La composition du nouveau Parlement européen y est décidée. Dans le présent numéro, nous nous pencherons sur les élections européennes, le Parlement européen et les piliers de l'UE.

Le Parlement et ses activités

Le Parlement européen représente les intérêts des citoyen-ne-s européen-ne-s. Il a été fondé en 1952 en tant qu'Assemblée commune de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, qui se réunissait à Luxembourg et était composée des délégué-e-s des parlements nationaux. Depuis 1962, la dénomination « Parlement européen » a été retenue. La première élection directe n'a eu lieu qu'en 1979. Depuis lors, les compétences du Parlement européen n'ont cessé de croître. Depuis le traité de Lisbonne (2009), le Parlement européen vote les lois de l'UE dans le cadre de la procédure législative ordinaire, sur un pied d'égalité avec le Conseil des ministres de l'UE.

Depuis la sortie du Royaume-Uni de l'UE (Brexit), le Parlement européen comptait 705 parlementaires issu-e-s de tous les États membres de l'UE, à partir de 2024 il en comptera 720.

Comme dans tout autre parlement, les député-e-s travaillent sur des propositions législatives au sein de ce que l'on appelle des commissions. Au total, 20 commissions ainsi que trois sous-commissions traitent de différents domaines politiques. Les textes y sont peaufinés et les député-e-s ou les groupes politiques peuvent déposer des amendements.

Les député-e-s se réunissent lors des sessions plénières pour procéder au vote final sur les propositions législatives élaborées au sein des commissions. En ce sens, la session plénière n'est que la partie émergée du travail parlementaire. Les sessions plénières ont normalement lieu à Strasbourg quatre jours par mois, mais des sessions supplémentaires peuvent de

temps à autre être convoquées à Bruxelles. Le travail au sein des commissions, des groupes parlementaires et des partis politiques se fait aussi essentiellement à Bruxelles. Une partie des services administratifs du Parlement européen se trouvent au Luxembourg.

Principales tâches du Parlement européen

1. Pouvoir législatif

Le Parlement européen partage le pouvoir législatif avec la Commission européenne et le Conseil des ministres (Conseil de l'Union européenne).

Il adopte les textes législatifs de l'UE (directives, règlements, etc.) conjointement avec le Conseil des ministres, sur la base de propositions de la Commission européenne. Si le Parlement européen peut examiner le programme de travail de la Commission européenne et l'inviter à présenter des propositions législatives, il ne peut pas soumettre lui-même d'initiative législative. C'est en ce point qu'il se distingue fondamentalement des parlements nationaux.

Il se prononce également sur les accords internationaux, par exemple en matière de commerce extérieur, et sur les demandes d'adhésion à l'UE. En raison du pouvoir accru du Parlement européen, les député-e-s sont de plus en plus sollicité-e-s par des groupes de pression, à l'instar de la Commission, afin d'influencer la législation européenne. Les député-e-s européen-ne-s sont donc sujet-te-s à des pressions similaires à celles auxquelles sont soumis-es leurs collègues des parlements locaux, régionaux et nationaux.

2. Surveillance et contrôle

Le Parlement européen exerce un contrôle démocratique sur toutes les institutions de l'UE. Les député-e-s élisent le-la président-e de la Commission européenne et approuvent la Commission en tant que collège, mais ils-elles ne peuvent pas élire les différents membres de la Commission européenne. Le Parlement européen peut en outre interroger la Commission européenne et le Conseil des ministres sur leur travail. Les parlementaires peuvent, si nécessaire, voter une motion de censure obligeant la Commission européenne à démissionner. Le Parlement européen a également pour mission d'examiner les pétitions des citoyen-ne-s de l'UE et de lancer des enquêtes.

Les missions d'observation des élections dans les États membres font également partie du rôle de surveillance du Parlement européen.

3. Budget

Le budget de l'UE est établi conjointement avec le Conseil. Le Parlement européen exerce un contrôle financier en approuvant le budget à long terme de l'UE, appelé cadre financier pluriannuel, mais il doit également donner son aval au budget annuel. Il ne peut pas voter lui-même le montant des impôts et donc le montant du budget. Le Parlement européen se distingue aussi en ce point des parlements nationaux.

Engagement en faveur des droits de l'homme et de la démocratie

Le Parlement européen a également pour objectif de soutenir la démocratie et donc le droit à la liberté d'expression et à des élections équitables dans le monde entier. Il lutte contre les violations des droits de l'homme moyennant des décisions de sanctions économiques, des missions d'observation des élections ou des débats mensuels sur les droits de l'homme à Strasbourg. Le prix Sakharov pour la liberté de l'esprit, décerné tous les ans depuis 1988 par le Parlement européen, récompense des personnalités qui s'engagent en faveur des droits de l'homme.

Processus électoral et composition du Parlement

Le Parlement européen est élu tous les cinq ans, au printemps. Les dates des élections sont fixées à l'échelle européenne. Les procédures électorales nationales s'appliquent dans les différents États membres de l'UE. En Belgique, en Allemagne et en Autriche, par exemple, les jeunes peuvent voter dès l'âge de 16 ans, conformément au droit électoral en vigueur dans ces pays. Le droit d'éligibilité est fixé à 18 ans. Dans le cas des élections au Parlement européen, ce droit est également accordé aux citoyen-ne-s de l'UE résidant dans d'autres États membres. En aucun cas les électeur-trice-s ne peuvent voter dans deux États membres de l'UE.

Contrairement aux élections à la Chambre des Députés, pour lesquelles le Luxembourg est divisé en quatre circonscriptions, pour les élections européennes, le Luxembourg constitue une circonscription électorale unique. En tant que deuxième plus petit État membre de l'UE, le Luxembourg peut élire six député-e-s qui siègent au Parlement européen. Chypre, Malte et l'Estonie comptent le même nombre de député-e-s européen-ne-s. Avec 96 député-e-s, l'Allemagne, le plus grand État membre de l'UE, compte le plus grand nombre de représentant-e-s au Parlement européen. Le nombre total de député-e-s s'élève à 720 (719 plus le-la président-e).

Le nombre de député-e-s par pays dépend de la population du pays en question, mais il suit le principe de proportionnalité dégressive. En d'autres termes, plus l'État membre est petit, plus le nombre de député-e-s qui siègent à Strasbourg est proportionnellement élevé. Si le nombre de député-e-s était directement proportionnel à la population, le Luxembourg ou Malte ne disposerait même pas d'un-e député-e. En revanche, l'Allemagne, qui est le pays membre de l'UE le plus peuplé, compterait 131 député-e-s à Strasbourg. En effet, d'un point de vue purement mathématique, sur une population totale de près de 450 millions d'habitants de l'UE à 27 pays, un-e député-e représenterait environ 630 000 personnes. Or le Luxembourg ne compte que quelque 615 700 habitant-e-s.

Droit de vote

Les élections européennes ont lieu au suffrage universel direct. Le scrutin est libre et secret. Le vote est obligatoire pour tou-te-s les citoyen-ne-s inscrit-e-s sur les listes électorales luxembourgeoises et les conditions suivantes doivent être remplies :

Les électeur-trice-s doivent avoir la nationalité luxembourgeoise ou celle d'un autre État membre de l'UE. Ils-Elles disposent ainsi de la citoyenneté européenne. Ils-Elles doivent être majeur-e-s et jouir de leurs droits civiques le jour du scrutin et ne pas être déchu-e-s du droit de vote au Luxembourg ou dans leur État membre d'origine. En ce qui concerne les citoyen-ne-s d'un autre État membre de l'UE, ils-elles doivent résider au Luxembourg au moment de la demande d'inscription sur les listes électorales. La demande d'inscription sur les listes électorales de leur commune respective doit être effectuée avant les élections au Parlement européen. Si la demande n'est pas déposée à temps, les citoyen-ne-s de l'UE ne pourront pas participer aux élections au Luxembourg. Les listes électorales pour les élections européennes ne sont d'ailleurs pas les mêmes que celles pour les élections communales. De plus, les électeur-trice-s ne peuvent voter qu'une seule fois, ce qui signifie que les ressortissant-e-s d'un autre État membre de l'UE doivent décider s'ils-si elles votent dans leur pays d'origine ou au Luxembourg. Les Luxembourgeois-es qui vivent à l'étranger peuvent voter par correspondance aux élections européennes au Luxembourg ou dans l'État membre de l'UE dans lequel ils-elles résident.

Tou-te-s les électeur-trice-s inscrit-e-s sur les listes électorales au Luxembourg peuvent participer aux élections européennes par correspondance. La demande peut être

introduite auprès de la commune en question ou via MyGuichet.lu.

En ce qui concerne les listes de candidats à établir par les partis, une majorité des candidat-e-s doit posséder la nationalité luxembourgeoise. Sur six mandats à pourvoir, deux citoyen-ne-s au maximum peuvent donc être originaires d'autres États membres de l'UE.

L'idée de listes transnationales qui ne tiendraient pas compte des frontières nationales a été rejetée lors d'un vote au Parlement européen en 2018 par une majorité de 368 voix contre 274. Au lieu de cela, l'objectif est de créer une opinion publique à l'échelle européenne autour de la campagne électorale paneuropéenne pour le poste de président-e de la Commission. La raison en est que par le passé, les électeur-trice-s ont souvent tiré parti des élections au Parlement européen pour sanctionner les partis et les responsables politiques nationaux assumant des responsabilités gouvernementales au niveau national. Le Parlement a également lancé une réforme de la loi électorale de l'UE en mai 2022. Dans un rapport d'initiative législative, le Parlement européen propose un système à deux voix pour les futures élections européennes : une voix pour l'élection des député-e-s dans les circonscriptions électorales des États membres et une autre pour une circonscription électorale à l'échelle de l'UE, dans laquelle 28 sièges supplémentaires seront à pourvoir. Afin de donner une plus grande uniformité au vote dans toute l'Europe, les mesures suivantes ont, entre autres, été proposées :

- instauration du 9 mai comme jour de vote unique à l'échelle européenne ;
- droit d'éligibilité pour tou-te-s les Européen-ne-s dès l'âge de 18 ans ;
- droit des citoyen-ne-s d'élire le-la président-e de la Commission selon le système des candidat-e-s têtes de liste sur des listes valables pour l'ensemble de l'UE.

Travail au Parlement

Dans l'hémicycle, les député-e-s européen-ne-s sont regroupés selon leur affiliation politique. Ils ne siègent donc pas avec les député-e-s de leur pays. Pour la législature 2019-2024, les député-e-s se sont réparti-e-s en sept groupes politiques différents au Parlement européen. Ces derniers représentent globalement l'ensemble du spectre politique, de la gauche à la droite en passant par les partisans de l'UE et les détracteurs qui s'opposent ouvertement à l'UE. Les groupes parlementaires sont composés de député-e-s de différents partis nationaux ayant des orientations politiques similaires. Certains partis se sont regroupés

en partis européens afin de formuler leurs propres points de vue et de les défendre plus efficacement à l'échelle européenne.

Comme dans les parlements nationaux, le statut de groupe parlementaire confère certains droits. Il s'agit notamment de moyens financiers et d'un temps de parole en session plénière. Pour former un groupe politique, il faut toutefois un minimum de 25 député-e-s issu-e-s d'au moins un quart des États membres, c'est-à-dire d'au moins sept États membres de l'UE. Ce système permet d'essayer d'éviter une fragmentation du Parlement. Au cours de la dernière législature, 46 député-e-s n'appartenaient à aucun groupe politique et faisaient donc partie des non-inscrits.

Le Parlement européen travaille dans 24 langues officielles, qui ont chacune la même importance. Cela signifie que l'ensemble des documents parlementaires sont publiés dans les 24 langues officielles de l'UE et que chaque membre du Parlement européen a le droit de s'exprimer dans la langue officielle de son choix. Comme chaque langue doit être traduite en 23 autres langues, 552 combinaisons linguistiques sont possibles au total. Le luxembourgeois n'est pas une langue officielle de l'UE, mais les électeur-trice-s luxembourgeois-es sont bien sûr libres de s'adresser à leurs député-e-s en luxembourgeois.

En incluant les services de traduction du Parlement, les dépenses de fonctionnement du Parlement européen s'élèvent à un peu plus de 1 % du budget total de l'UE.

Liens entre l'UE et la politique nationale

Les député-e-s européen-ne-s luxembourgeois-es entretiennent une relation étroite avec la politique nationale. Ils-Elles sont régulièrement invité-e-s à la Commission des Affaires étrangères et européennes de la Chambre des Députés pour y présenter des rapports et des avis sur des questions européennes. Le gouvernement et la Chambre des Députés se tiennent informés des développements au Parlement européen par l'intermédiaire de contacts personnels ainsi que des partis politiques représentés au niveau européen et national. Parallèlement, les député-e-s européen-ne-s se prêtent au débat avec les citoyen-ne-s au Luxembourg. Un bureau de liaison dédié situé au Kirchberg sert de point de contact pour les citoyen-ne-s.

Parallèlement, les gouvernements nationaux maintiennent bien entendu des liens permanents avec Strasbourg et Bruxelles par l'intermédiaire de leurs député-e-s à Bruxelles et de leurs ministères respectifs.

Droit de pétition

En vertu de l'article 227 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, les citoyen-ne-s de l'UE ont le droit de pétition. Ils-Elles peuvent l'exercer à tout moment, seul-e-s ou avec d'autres personnes. Une pétition peut être adressée sous la forme d'une plainte ou d'une requête. Elle peut être déposée en ligne via un portail de pétitions et porter sur des affaires d'intérêt public ou privé. Le Parlement peut ainsi être invité à prendre position sur une question relevant de son domaine de compétence. Initiative citoyenne européenne

Le traité de Lisbonne (2009) a introduit un nouvel instrument de participation politique directe, l'initiative citoyenne européenne, qui vient s'ajouter au droit de pétition. Cette procédure permet, le cas échéant, à la Commission européenne, qui dispose du

droit d'initiative législative, de présenter une proposition d'acte législatif dans la mesure où la question relève de sa compétence. Pour ce faire, un million de signatures valables doivent être recueillies dans un délai de douze mois auprès d'au moins un quart des États membres. La Commission reçoit les initiateur-trice-s des initiatives citoyennes qui remplissent cette condition, mais n'est pas tenue de proposer une initiative législative ou une modification de la loi. Une des initiatives citoyennes à avoir atteint le nombre de signatures requis était l'initiative Minority SafePack, qui s'engage pour la protection des quelque 400 minorités nationales en Europe (par exemple, les Sorabes, les Ladins, les Sintis, les Roms) avec leurs plus de 60 langues différentes, comme le frison septentrional, le breton ou le rhéto-roman. Jusqu'à la fin de la collecte des signatures, le 3 avril 2018, l'initiative avait recueilli près de 1,2 million de signatures.

Liens complémentaires :

- Initiatives citoyennes européennes actuelles et en cours
https://europa.eu/citizens-initiative/_fr
- Bureau de liaison du Parlement européen au Luxembourg
<http://www.europarl.europa.eu/luxembourg/fr/home.html>
- Parlement européen
<https://www.europarl.europa.eu/portal/fr>

Suggestions pour aborder le sujet

L'Europe en classe



20 minutes

—



A partir de 12 ans

—



Mappemonde muette (DIN A3),
crayons de couleur

—



Échanger sur les expériences personnelles en rapport avec des pays européens. Prendre conscience des déplacements et des mouvements migratoires en Europe ainsi que de la diversité culturelle au sein d'une classe.

Déroulement : Lors de l'activité en classe, commencez par discuter des voyages en Europe que les enfants ou les jeunes ont faits. Ils·Elles colorient les différents pays de destination en vert et leurs pays d'origine en bleu. Ils·Elles peuvent éventuellement utiliser la même couleur pour indiquer d'où viennent leurs parents.

Les questions suivantes peuvent être abordées :

- Combien de nationalités sont représentées dans la classe ?
- Quels pays sont situés dans l'UE ? Lesquels ne le sont pas ?
- Depuis quand ces pays font-ils (ou ne font-ils plus) partie de l'UE ?
(Ils·Elles notent les années d'adhésion et de sortie de l'UE sur la carte.)

Découvrir la publicité électorale avec le smartphone



50 minutes

—



A partir de 12 ans

—



Projecteur vidéo et smartphones

—



Susciter l'attention pour les messages dans l'espace public. Favoriser la perception consciente d'images et de textes.

Déroulement : Les apprenant-e-s doivent prendre des photos d'affiches électorales pour les élections européennes et noter où elles étaient disposées. En classe : les apprenant-e-s se mettent d'accord en petits groupes sur une affiche qu'ils-elles analysent au regard des questions énumérées ci-dessous. Ensuite, deux porte-paroles de groupes présentent le résultat de leur travail à l'ensemble de la classe. Pour terminer, les apprenant-e-s décident quelle affiche leur plaît le plus et justifient leur choix.

Questions :

- De quel parti provient l'affiche ?
- Que voit-on sur l'affiche ? Qu'est-ce qui se trouve au premier plan, qu'est-ce qui est visible en arrière-plan ?
- Comment les responsables politiques se représentent-ils-elles sur la photo ?
- Quels sujets les slogans électoraux abordent-ils ?
- Quelle est la signification des couleurs ?
- Quel groupe cible est visé par l'affiche ?
- Où les affiches sont-elles disposées ? À quelle fréquence ?

Bingo de l'UE



20 minutes



À partir de 12 ans



Copier les cartes de Bingo pour la classe



Prendre conscience des similitudes et des différences au sein de la classe lorsqu'il s'agit de divers thèmes en rapport avec l'UE.

Déroulement : Cet exercice peut être utilisé comme introduction au sujet de l'Europe. L'enseignant-e lit les énoncés au hasard. Il-Elle peut découper les cartes de Bingo et les mélanger avant de les déposer sur une pile. Ensuite, il-elle les reformule sous la forme de questions à poser aux élèves, qui cochent les réponses qui s'appliquent à eux-elles.

Le-La premier-ère à cumuler cinq réponses correctes gagne. L'apprenant-e doit s'exclamer : « Bingo ! »

Remarque : Des questions peuvent surgir auprès des jeunes et doivent être brièvement discutées.

Les questions pourraient être formulées de la manière suivante :

- Qui a déjà visité tous nos pays voisins ?
- Qui a déjà visité Bruxelles, la capitale européenne ?

Carte de Bingo

Je me suis déjà rendu-e dans tous nos pays voisins.

Mes parents possèdent deux nationalités différentes.

Mes grands-parents sont originaires d'un autre État membre de l'UE.

Je maîtrise quatre langues.

J'ai visité cinq capitales de pays membres de l'UE.

J'ai déjà voyagé dans six pays européens différents.

J'ai visité Bruxelles, la capitale de l'UE.

J'ai visité Strasbourg, la capitale de l'UE.

Mes parents votent au Luxembourg.

J'ai des pièces d'euros de trois pays différents dans mon porte-monnaie.

J'ai déjà vécu dans un autre État membre de l'UE.

Je suis né-e en dehors de l'UE.

J'ai déjà vu la Cour de justice de l'Union européenne au Kirchberg.

Je suis déjà allé-e à Schengen (L), où l'accord de Schengen a été signé.

Je suis né-e au Luxembourg.

Je possède officiellement deux nationalités différentes.

Je vis au Luxembourg et je possède un autre passeport européen.

Je possède des connaissances dans trois langues.

J'ai déjà voyagé en dehors de l'UE.

À la maison, je parle une langue qui n'est pas pratiquée dans l'UE.



Simulation : controverse autour de la banane ? – À la recherche d'un compromis au sein de l'UE

Programme	Thématique des institutions européennes : missions de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil européen, processus législatif européen
Durée	Env. 3 heures
Compétences	Communication orale/écrite, mener des discussions, trouver des compromis
Méthodes	Simulation
Matériel	Cartes de rôle, fiches de travail, drapeaux des différents pays, badges des partis, bananes
Indications didactiques	Le processus législatif est présenté de manière simplifiée. Dans la simulation, le Conseil des ministres compte par ex. six ministres, alors que dans la réalité, tous les États membres de l'UE y sont représentés. Le Conseil des ministres et le Parlement européen doivent siéger séparément, si possible dans des pièces différentes.
Phase de préparation	Afin d'expliquer les principes du processus législatif de l'UE, une proposition de loi de la Commission européenne est débattue par le Parlement et le Conseil.

Proposition de disposition



Parlement



Conseil européen

Pendant la 1^{re} heure, les informations de base et le déroulement de la simulation sont communiqués. On explique aux élèves l'interaction entre les trois institutions (fiche de travail ①). Au besoin, l'enseignant-e explique aussi les orientations politiques des partis fictifs de l'UE. Ensuite, la classe est divisée en trois groupes représentant les trois institutions de l'UE. La Commission européenne doit être composée de l'enseignant-e et de deux élèves. Afin de dégager une majorité, il est préférable que le Parlement soit composé d'un nombre impair de personnes. Les parlementaires sont répartis dans les différents partis (fiche de travail ③), qui doivent tous être représentés. Un-e président-e du Parlement est élu-e. Il/elle donne la parole, dirige les débats et les votes.

Le Conseil européen compte six personnes. Une fois découpées, les cartes de rôle par pays (fiche de travail ②) sont distribuées aux membres du Conseil. Ces cartes déterminent les différentes positions de négociation des ministres. Là encore, il faut un ou une président-e pour donner la parole et diriger les votes. Lorsqu'un membre du Conseil veut parler, il/elle lève son drapeau. Les deux groupes doivent également se doter d'un-e secrétaire pour consigner par écrit les propositions d'amendement acceptées.

Phase de négociation

La Commission (**groupe 1**) lit la proposition de loi préparée au préalable (fiche de travail ①) aux deux groupes avant qu'ils n'en débattent, séparément. En cas de difficulté, les trois membres de la Commission font office de conciliateurs et conseillent les groupes.

Groupe 2 : le Parlement débat de la proposition de la Commission. Le/la président-e veille au respect du délai. (1) Dans un premier temps, les partis disposent d'env. 15 minutes pour se concerter en interne. À cette fin, ils se retirent dans une pièce à part ou dans un coin de la classe. (2) Les partis doivent ensuite soumettre les amendements de la proposition de loi ou les ajouts en assemblée plénière du Parlement. La présidente ou le président s'assure que chaque parti puisse prendre la parole. Si les propositions sont soutenues par une majorité de l'assemblée plénière, les ajouts y sont intégrés et consignés par écrit par le/la secrétaire. (3) Le texte modifié est ensuite transmis au Conseil.

Groupe 3 : le Conseil recherche d'abord une position commune sur la proposition de loi de la Commission. Les propositions d'amendement transmises par le parlement doivent également être examinées. (1) Le Conseil peut (a) les accepter ou (b) les rejeter ou (c) apporter ses propres modifications/propositions de compromis sur lesquelles on pourrait se mettre d'accord. (2) Le Conseil vote le texte (modifié). (3) Si le Conseil accepte les propositions d'amendement du parlement, la voie est libre pour la nouvelle loi. La Commission constate alors l'adoption du texte modifié en séance commune des trois groupes.

Si le Conseil modifie à nouveau le texte, cette version retourne au Parlement pour être à nouveau discutée et soumise au vote (2^e lecture).

Ces processus sont répétés jusqu'à ce que le Parlement et le Conseil européen parviennent à un accord ou jusqu'à ce qu'il soit évident, après trois lectures, que l'on ne trouve pas d'accord.

Phase d'évaluation

Le déroulement de la simulation doit être analysé dans le cadre d'une réunion de bilan. On peut prévoir une heure supplémentaire. Dans quelle mesure la proposition d'origine et la version finale sont-elles différentes ? Quelqu'un a-t-il pu imposer toutes ses demandes ? Comment a-t-on pu arriver à un accord ? Etc.

Affiche : Qui fait quoi dans l'Union européenne ?
<http://www.edulink.lu/8d3f>



Controverse autour de la banane? – À la recherche d'un compromis au sein de l'UE ①



Chaque année, on consomme 5,2 millions de tonnes de bananes dans l'Union européenne, dont 4,6 millions sont importés. Une grande partie des importations, provenant d'Amérique centrale et d'Amérique du Sud, est soumise à des droits de douane de 132 euros/tonne. Après des discussions avec les ministres du Commerce d'Amérique latine, la Commission européenne propose aujourd'hui une baisse des droits de douane, ce qui permettrait, d'autre part, d'augmenter les exportations de produits européens (pommes de terre, bière) vers l'Amérique latine. Dans le même temps, l'UE ne souhaite pas déclencher de conflit avec les pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) qui paient des frais de douane de 70 euros/tonne en raison d'un accord avec les anciennes colonies.

Le Parlement européen et le Conseil des ministres doivent débattre de la proposition de loi de la Commission. Le volume des fruits à importer peut

être contrôlé par le prix (frais de douane) et par les exigences qualité (label bio, calibre, etc.). Des normes sociales doivent-elles être respectées, par ex. un salaire minimum pour les producteurs-trices de fruits? Cela a en général pour conséquence d'augmenter le prix de vente des bananes en supermarché.

Les États de l'UE au Conseil des ministres et les partis au sein du Parlement européen défendent parfois des intérêts contradictoires dans la formulation des lois. Les ministres représentent les pays, les parlementaires l'ensemble des citoyen-ne-s de l'UE. Tandis que certains souhaitent protéger éventuellement leur production nationale de bananes, d'autres privilégient un prix bas. Pour obtenir une majorité au Conseil et au Parlement, il faut donc trouver des compromis. Enfin, il faut toujours que la majorité des députés et des pays représentés au Conseil approuve le projet de loi.

Comment fonctionne les institutions de l'UE ?

La **Commission** propose des lois, défend les intérêts des citoyen-ne-s européen-ne-s et s'engage en faveur du libre-échange. Ses propositions doivent être approuvées par la majorité des députés du Parlement ainsi que par la majorité des ministres du Conseil des ministres. La Commission sert d'intermédiaire entre les différents États et les partis.

Proposition de loi

Parlement européen : les député-e-s de tous les États de l'UE débattent des propositions de loi de la Commission et les votent. Les décisions sont prises à la majorité simple. Les député-e-s appartiennent à différents partis européens, indépendamment de leur nationalité. Adaptez la taille de vos partis dans la simulation aux groupes politiques réels du PE.

Accord

Le Conseil des ministres défend les intérêts des États-nations. Les propositions de loi doivent être adoptées par le Conseil à la majorité qualifiée. En règle générale, le principe de la double majorité s'applique : au moins 55 % des 27 pays, représentant 65 % de la population, doivent approuver un projet de loi. Pour la simulation, il suffit une majorité simple.

Proposition de la Commission

À partir de janvier 2025, les droits de douane sur les bananes d'Amérique du Sud doivent passer de 132 euros/tonne actuellement à 30 euros/tonne. Les cent premières tonnes n'y seront pas soumises. La qualité des bananes doit respecter les directives européennes qui sont à déterminer par le législateur.

Cartes de rôle pour le Conseil des ministres ②



FRANCE

Intérêts :

- les territoires des Antilles françaises expédient des bananes dans l'UE en franchise douanière
- contre une baisse trop importante des frais de douane, peur de la concurrence d'Amérique du Sud
- privilégie les importations depuis l'Afrique (frais de douane : 70 €/t)

Position :

- ne pas baisser les frais de douane, sauf si cela apporte d'autres avantages pour l'exportation
- critères : longueur des bananes 16 cm, diamètre 20 mm, comme les bananes antillaises
- appellations d'origine



ESPAGNE

Intérêts :

- protéger sa propre production de bananes (Canaries)
- intéressée par des échanges commerciaux plus importants avec l'Amérique du Sud

Position :

- prête à une forte baisse des frais de douane.
- il faut impérativement mieux payer les travailleurs en Amérique du Sud afin de préserver les emplois en Espagne
- fixer une norme de longueur des bananes
- favoriser une culture sans pesticides, car les organisations de protection des consommateurs font pression



PORTUGAL

Intérêts :

- protéger impérativement la production de bananes de Madère (P)
- entretient des échanges commerciaux avec l'Angola, ancienne colonie portugaise
- peut envisager d'élargir ses échanges commerciaux avec le Brésil

Position :

- les bananes de Madère doivent pouvoir être d'une taille inférieure à la norme de longueur
- noter sur les produits importés s'ils viennent de l'UE ou de pays tiers (pays hors UE)
- baisse des droits de douane discutable, mais pas en deçà de ceux appliqués à l'Afrique (70 €/t)



GRÈCE

Intérêts :

- protéger la production de bananes de la Crète (GR)
- problème : bananes grecques plus petites que la norme de longueur
- pas de baisse trop importante des droits de douane afin de protéger les emplois en Grèce

Position :

- protéger les producteurs-trices grec-que-s de bananes
- plus de commerce équitable
- de préférence, pas de baisse de droits de douane, sauf contrepartie
- appellations d'origine
- favoriser une culture sans pesticides, car les organisations de protection des consommateurs font pression



LUXEMBOURG

Intérêts :

- favorable à davantage de commerce avec l'Amérique du Sud plutôt que de verser des aides au développement
- les exportations de bananes sont une source de revenus pour les paysan-ne-s d'Amérique latine
- plus de concurrence implique généralement des bananes moins chères

Position :

- un certain pourcentage de bananes issues du commerce équitable
- pour une baisse des droits de douane
- appellations d'origine



ALLEMAGNE

Intérêts :

- les supermarchés et les discounters exigent des bananes bon marché
- de sévères contrôles de qualité

Position :

- pas ou peu de droits de douane sur les bananes
- fixer des normes
- favoriser l'agriculture biologique (à exprimer en %), car les organisations environnementales font pression

Partis européens fictifs ③

Parti socialiste européen

L'objectif du PSE est de maintenir des prix bas pour les consommateurs·trices européen·ne·s. Dans le même temps, le parti veut naturellement préserver les emplois dans l'UE et offrir des conditions de travail équitables pour tous, si possible aussi à l'étranger.

Proposition d'amendement

Parti libéral européen

Le PLE s'engage en faveur d'un commerce mondial le plus libre possible, idéalement sans frais de douane. Ses membres sont convaincus que les producteurs·trices proposant de bons produits, même sous pression de la concurrence, doivent pouvoir tirer leur épingle du jeu. Les personnes, les idées et les marchandises doivent pouvoir circuler librement : c'est la condition pour créer de l'innovation, de la croissance économique et de la richesse.

Proposition d'amendement

EurEco

EurEco s'engage principalement pour la protection de l'environnement et la qualité des produits. Ce parti veut garantir que les aliments sont sans danger d'un point de vue écologique et que leur négoce se déroule dans des conditions équitables.

Proposition d'amendement

Parti conservateur européen

Le PCE considère qu'il est nécessaire de maintenir des prix bas pour les consommateurs·trices et de protéger les producteurs·trices européen·ne·s. D'autre part, il faut préserver les emplois en Afrique afin de limiter l'immigration économique.

Proposition d'amendement

Parti des États-nations européens

Le PEN demande la protection des producteurs·trices locaux·ales. S'ils/elles ne sont pas protégé·e·s, le parti s'oppose à une réglementation européenne commune. Chaque nation doit décider pour elle-même et agir dans son propre intérêt. Ni les personnes ni les marchandises ne doivent pouvoir traverser librement et sans contrôle les frontières nationales.

Proposition d'amendement

L'Europe au quotidien – l'euro

Quelles pièces trouves-tu dans ton porte-monnaie ? Il y a huit pièces différentes. Le recto est commun à tous les pays de la zone euro. Le verso porte des motifs nationaux ainsi que le cercle d'étoiles européen.

- Reproduis le dos des huit pièces sur du papier. Pose ta fiche de travail par-dessus et frotte-les avec un crayon de cire ou un crayon à papier. Vous pouvez vous échanger des pièces afin de réunir des motifs de différents pays.
- De quels pays viennent tes pièces ? Relie les pièces de ta feuille à leur pays d'origine. Colorie ces pays dans une couleur.
- Recherche sur internet quels pays font partie de la zone euro. Colorie-les sur la carte avec la même couleur.
- Colorie dans une autre couleur les pays de l'UE qui n'ont pas adopté l'euro.

Certains États qui ne font pas partie de l'UE utilisent ou émettent des pièces en euros.

Il s'agit des États suivants :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____
5. _____
6. _____

Recherche sur internet

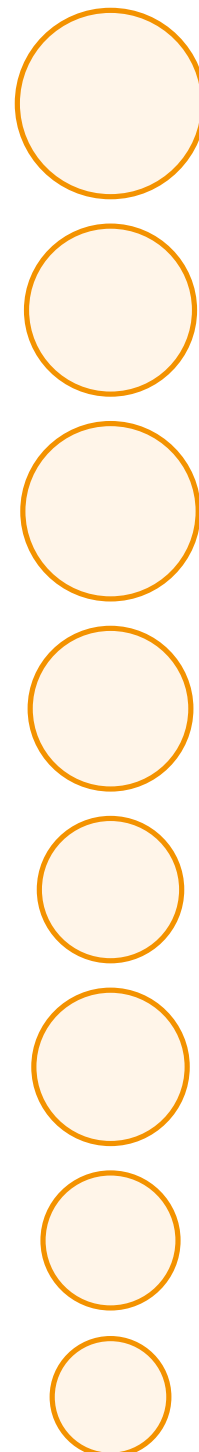
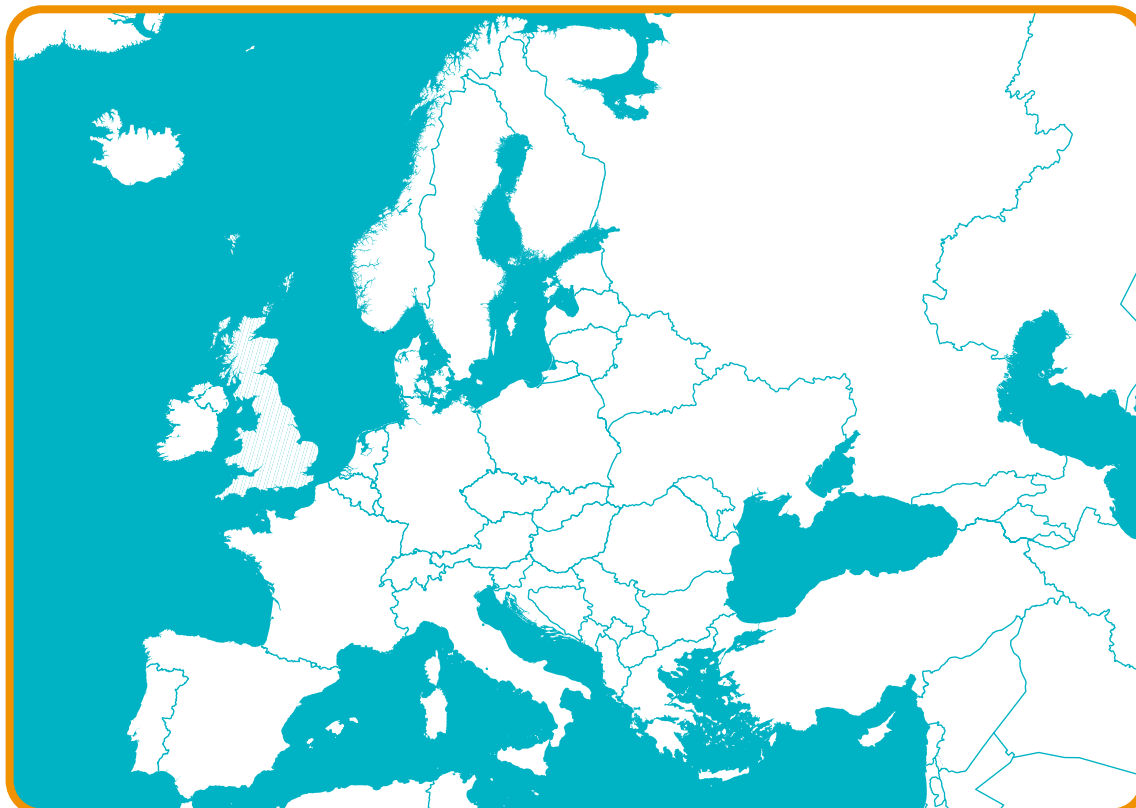
Par deux, présentez les pièces d'un pays et expliquez ce qu'elles représentent. En quoi ces symboles, bâtiments ou personnalités historiques sont-ils importants pour les pays respectifs ?



Couleur de la zone euro



Couleur des pays de l'UE qui n'ont pas adopté l'euro



Les quatre libertés

Version numérique de l'exercice :
<https://learningapps.org/watch?v=p09ktcm7j23>



Un des piliers de l'UE est le marché unique, c'est-à-dire un espace économique commun sans frontières entre les différents États-nations. Les quatre libertés suivantes forment la base de ce marché unique.

- Relie les phrases à l'une des quatre libertés de l'UE.
- Que se passerait-il si l'on supprimait l'une d'entre elles ? En quoi toi ou ta famille seriez-vous affectés ?
- Ces quatre libertés apportent-elles uniquement des avantages ou ont-elles aussi des inconvénients ? Justifie ta réponse.

Une fois par mois, Nadine va chez le coiffeur à Trèves.

Cyrill va chez l'ophtalmologiste à Cologne.

Le toit de notre maison est rénové par un couvreur d'Aubange.

Gina est italienne, elle habite à Soleuvre. Un club de basket de la zone frontalière allemande l'a engagée en tant que joueuse.

Thierry, originaire d'Echternach, habite depuis 2010 à Wincheringen, en Allemagne, parce qu'on y trouve des logements à des prix abordables.

Chiara, originaire d'Esch/Alzette et étudiante à Bruxelles, part en vacances avec ses amis au Monténégro. À la frontière avec la Serbie, la circulation est subitement bloquée : c'est un contrôle frontalier.

J'investis mes économies dans des logements de vacances à Budapest.

Ma grand-mère adore les oranges espagnoles. Elle est ravie de pouvoir en acheter à un si bon prix dans le supermarché près de chez elle.

Shyla et Ben ont commandé via une boutique en ligne du Portugal des tissus fabriqués et teints selon des méthodes traditionnelles.

Toni fait ses études à Vienne. Ses parents lui transfèrent régulièrement de l'argent sur son compte en Autriche.

Claire travaille dans une banque française au Kirchberg.



Libre prestation de services : les services peuvent être proposés et choisis dans tous les pays de l'UE.



Libre circulation des personnes : si tu pars en vacances ou simplement dans la Grande Région, si tu cherches un emploi ou si tu veux aller dans un pays voisin pour faire tes études ou une formation, tu remarqueras que tous les citoyens de l'UE peuvent circuler et habiter librement au sein de l'UE.



Libre circulation des marchandises : dans l'UE, les marchandises peuvent passer les frontières librement, c'est-à-dire qu'elles peuvent être importées ou exportées sans frais de douane.



Libre circulation des capitaux : on peut décider librement de l'endroit où l'on veut investir son argent au sein de l'UE. Depuis 2002, on peut payer en euros, la monnaie européenne, dans tous les pays de la zone euro, sans avoir à changer de l'argent à chaque frontière intérieure.

Construire la maison Europe

L'Europe compte de nombreux États. Au cours des décennies qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, 27 de ces États ont décidé de construire la maison commune Europe afin de garantir la paix et de construire un avenir commun.

- Vous voyez au tableau la maison Europe, avec ses 27 appartements encore libres. Vous devez commencer par créer les cartes de chaque pays européen. Travaillez en groupe de deux ou trois. Sur chaque carte, vous écrivez et dessinez les informations concernant ce pays. Chaque groupe peut se charger de deux à trois pays.

Pour montrer le nombre d'habitant-e-s ou la taille d'un pays, il est intéressant de les représenter de manière imagée. Utilisez par ex. un bonhomme stylisé pour représenter un demi-million d'habitant-e-s. Un bonhomme plus épais représente 10 millions d'habitant-e-s.



100.000 km²



10.000 km²



500.000
habitant-e-s

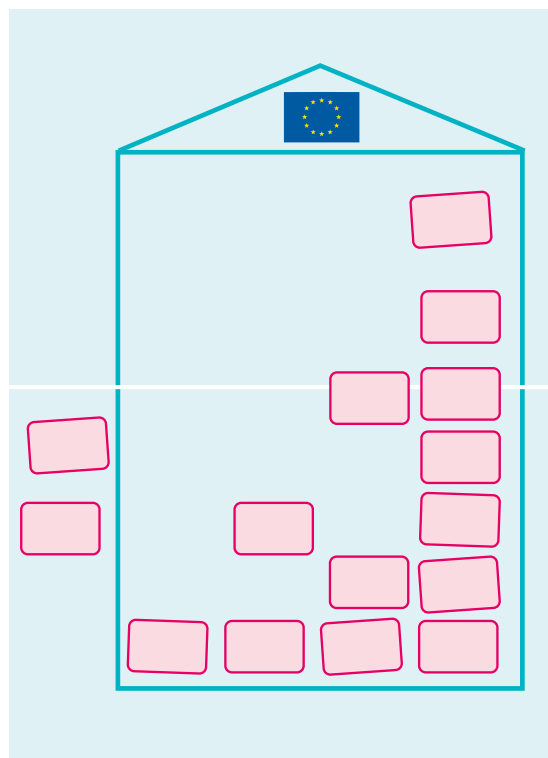


10 millions
d'habitant-e-s

- Collez les cartes des différents États de l'UE dans la maison Europe. Les États qui ne font pas partie de l'UE sont apposés tout autour sous forme de maisons individuelles. Chaque groupe présente rapidement ses pays.
- Quels sont les pays candidats à l'entrée dans l'UE ?
- Établissez les règles qui doivent s'appliquer dans une telle maison pour que tous puissent vivre ensemble en paix. Inspirez-vous du règlement de votre école ou réfléchissez aux règles en vigueur à la maison ou dans un club sportif.



Deux feuilles A0



D'après Franz Graf: Das gemeinsame Haus EU. Dans: Europa in der Volksschule. Wien: Zentrum polis 2013, S. 31ff.



Membre de l'UE depuis :

Capitale :

Forme de gouvernement :

Surface :

Population :



Membre de l'UE depuis :

Capitale :

Forme de gouvernement :

Surface :

Population :



Membre de l'UE depuis :

Capitale :

Forme de gouvernement :

Surface :

Population :



Membre de l'UE depuis :

Capitale :

Forme de gouvernement :

Surface :

Population :



Membre de l'UE depuis :

Capitale :

Forme de gouvernement :

Surface :

Population :



Membre de l'UE depuis :

Capitale :

Forme de gouvernement :

Surface :

Population :



Membre de l'UE depuis :

Capitale :

Forme de gouvernement :

Surface :

Population :



Membre de l'UE depuis :

Capitale :

Forme de gouvernement :

Surface :

Population :



Le Parlement européen – qu'est-ce que c'est ? ①

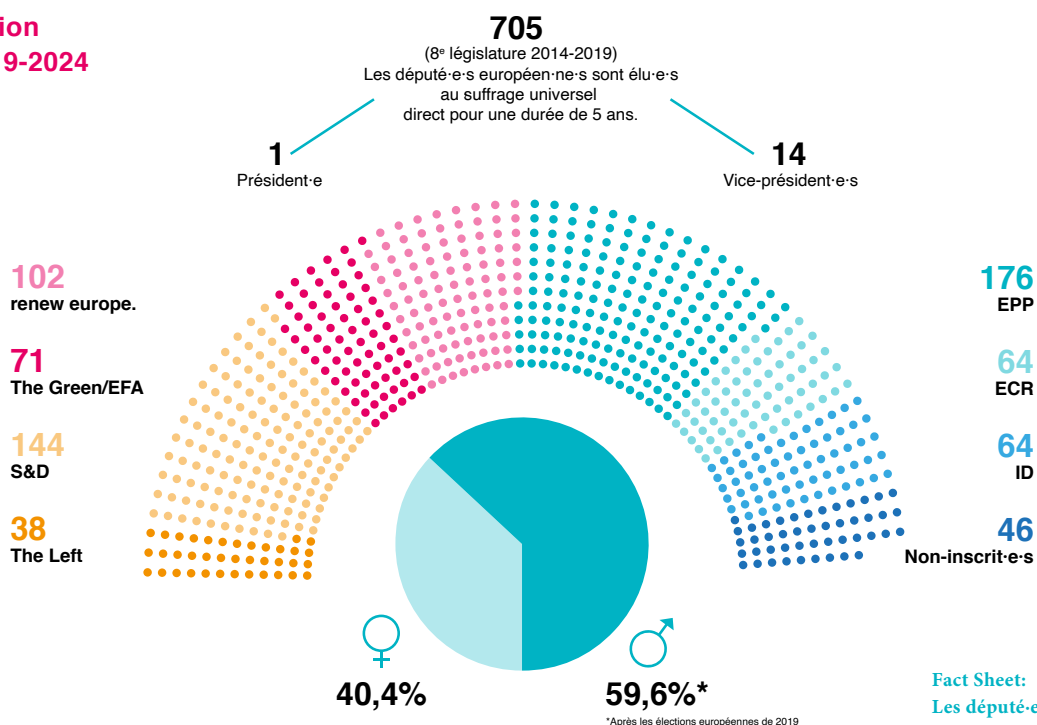
Que fait le Parlement européen ?

- Une de ses missions principales est de faire des lois pour les citoyen-ne-s européen-ne-s. En collaboration avec le Conseil de l'Union européenne (Conseil des ministres), où sont représentés les ministres des différents États membres, il vote les lois européennes, par ex. dans le domaine de la protection des consommateurs.
- Comme tout parlement national, le Parlement européen décide des dépenses, en collaboration avec le Conseil des ministres. Néanmoins, le montant du budget mis à disposition par l'UE est fixé par les États membres. Dans le même temps, il vérifie que les fonds européens sont correctement utilisés.
- Sur proposition des chef-fe-s de gouvernement européen-ne-s, il choisit le ou la président-e de la Commission européenne. Les nominations aux postes de commissaires doivent être approuvées par le Parlement européen. S'il retire sa confiance à la Commission, cette dernière doit démissionner.

Comment travaille le Parlement européen ?

- Les plus de 700 député-e-s du parlement ne siègent pas par nationalité, mais par groupe parlementaire, en fonction de leur orientation politique (par ex. le groupe des libéraux ou des verts). Cette organisation vise à coordonner le travail au sein des courants politiques.
- Si une proposition de loi vient de la Commission européenne, elle est discutée par des groupes de spécialistes et éventuellement modifiée. Un groupe d'experts composé de député-e-s est une commission parlementaire. C'est là que se déroule une partie essentielle du travail parlementaire. La commission environnement, par ex., s'occupe des propositions de loi sur le thème de la durabilité et du respect de la nature.
- Les lois sont considérées comme adoptées lorsque la majorité du Parlement européen et du Conseil des ministres les soutient. Le Parlement européen fonctionne selon le principe de la majorité absolue. Au Conseil, au moins 55 % des ministres doivent voter pour une loi. Ceux-ci doivent représenter au moins 65 % de la population européenne (majorité qualifiée).

Composition du PE 2019-2024



Fact Sheet:
Les député-e-s européen-ne-s
<http://www.edulink.lu/ov6z>

- Trouve ce que signifient les abréviations des différents groupes.
- Dans quels groupes se trouvent les député-e-s luxembourgeois-e-s ?
- Au Parlement européen, quels groupes peuvent constituer une majorité ? Indique les combinaisons possibles.
- Renseigne-toi sur les six député-e-s luxembourgeois-e-s et leur travail au Parlement européen. <https://www.europarl.europa.eu/luxembourg/fr/deputeseuropeens.html>



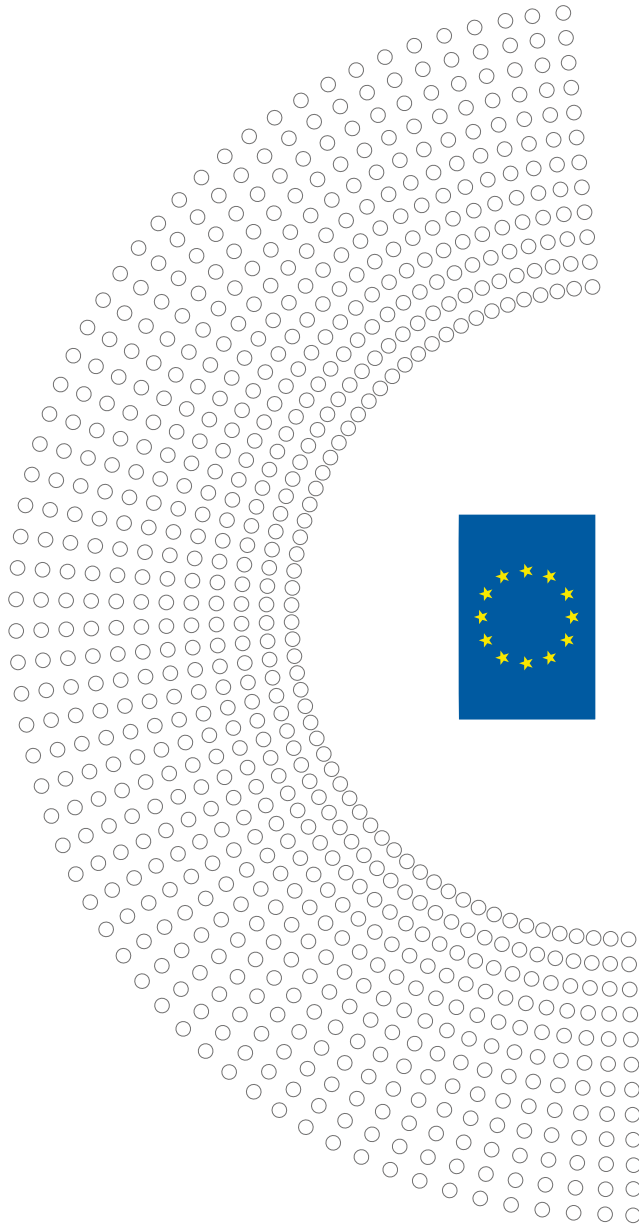
Le nouveau Parlement européen ②

Nombre des député-e-s du Parlement européen
(10^e période 2024-2028)

Président-e du Parlement

Groupes parlementaires

Groupes parlementaires



Le PE se compose de 720 député-e-s.

- Inscrits les groupes parlementaires du nouveau Parlement européen ainsi que le nombre de leurs membres dans les cases prévues.
- Marque par des couleurs leur répartition dans l'hémicycle.
- Note les noms des député-e-s luxembourgeois-e-s dans les cases correspondantes.
- Établis une liste avec le nombre de député-e-s par pays. Comment s'explique la différence du nombre de représentant-e-s par pays?

Construire l'avenir de l'Europe

Tous les cinq ans, les citoyen-ne-s européen-ne-s sont invité-e-s à participer aux élections européennes.

Le Luxembourg a six député-e-s qui représentent les intérêts de leurs électeurs et électrices au Parlement européen (PE). Certains sujets, comme la pêche, concernent davantage certains pays ou régions, d'autres, comme la protection du climat, concernent l'ensemble des citoyen-ne-s européen-ne-s.

Quels sont les sujets qui t'intéressent ?

➤ Entoure trois thèmes et explique pourquoi.

Environnement

Protection du climat

Frontières extérieures de l'UE

Énergie

Agriculture

Cybersécurité

Protection des consommateurs

Défense commune

Éducation/Études

Santé Avenir de l'UE

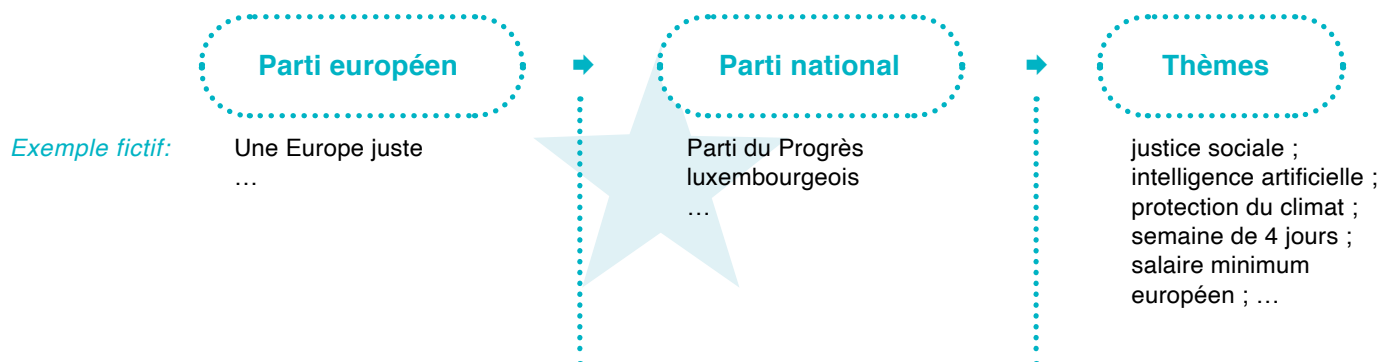
Économie

Migration

- Lesquels de ces thèmes apparaissent dans la campagne électorale européenne ? Examine les programmes des partis politiques luxembourgeois (brochures, sites internet, plates-formes vidéo et médias sociaux) et note ce qu'ils demandent dans ces domaines.
- Des mesures concrètes sont-elles proposées ? Ou se contente-t-on de travailler avec des slogans ?
- Perçois-tu le message plutôt comme positif ou joue-t-il sur des émotions négatives ?
- Quels sont les partis qui te correspondent le mieux ?

Après les élections européennes au Luxembourg, on sait quels seront les partis représentés au PE. Les différents groupes politiques y forment des partis européens, des groupes ou des familles de partis.

- Travail en groupe : quelles sont les familles de partis européens ? Dans lesquelles se retrouvent les partis luxembourgeois ? Quels sont les thèmes principaux et les objectifs fixés par chaque groupe dans leur présence en ligne ? Réalise un schéma selon le modèle ci-dessous.



Tu as vu qu'au sein du PE, il y a des courants politiques très divers. Tous les partis européens ne sont pas animés de façon égale par l'idée européenne.

L'euroscepticisme/l'europhobie désigne une position politique qui refuse une union toujours plus étroite des États européens (l'intégration européenne). Certain·e·s sceptiques ne critiquent que certains aspects (par ex. l'euro) ou considèrent que leur identité nationale est menacée. D'autres critiquent les institutions de l'UE ainsi que les objectifs et les valeurs de l'UE dans son ensemble. Ils demandent plus d'autodétermination pour les différents États et ne veulent pas céder de droits (supplémentaires) à l'UE. Certains demandent que leur pays respectif se retire de l'Union, d'autres veulent plutôt transformer la fédération supranationale en une union où les États seraient souverains (Europe des nations).

Le **fédéralisme européen** vise à établir un État fédéral européen, souvent appelé les États-Unis d'Europe. L'objectif serait un État de l'UE, alors que l'Union est actuellement une fédération d'États-nations, au sein de laquelle leur autodétermination (souveraineté) est limitée. Les États membres ont volontairement cédé les droits suivants : la protection des frontières extérieures, la réglementation du marché intérieur ou de l'agriculture, la politique monétaire. Les fédéralistes souhaitent une union étroite des Européen·ne·s, par ex. une fédération commune, une politique sociale, une armée ou un renforcement des processus démocratiques (vote direct, élection présidentielle).

PLUS EUROPE

MOINS EUROPE

- Informe-toi! Quel parti représente le mieux ta position sur l'UE ? Explique pourquoi.
- Comment t'imagines-tu l'UE en 2050 ? Y aura-t-il plus ou moins d'États membres ? Y aura-t-il plus ou moins de coopération ? Est-ce que nous apprendrons toutes et tous une langue officielle commune à l'école ? Les États-nations existeront-ils encore sous leur forme actuelle ?

Voter – comment ça marche ? ①

Le jour des élections

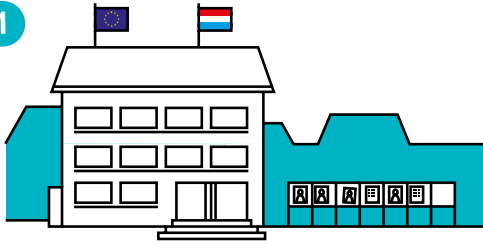
- Associe les textes aux pictogrammes correspondants.
- Raconte le déroulement du jour des élections. Commence par : « Tout d'abord, je suis allé·e au bureau de vote... »

Online-Version der Aufgabe:
<http://www.edulink.lu/8pe9>

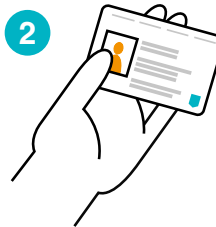


Les citoyen·ne·s européen·ne·s vivant au Luxembourg peuvent s'inscrire sur les listes électorales européennes pour participer aux élections européennes à la commune ou par MyGuichet.lu.

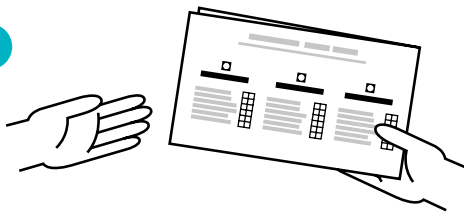
1



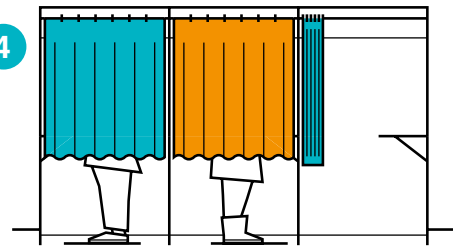
2



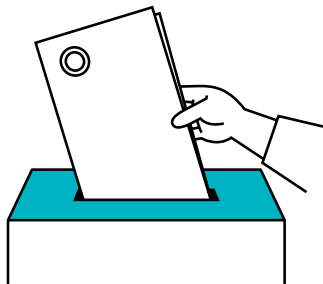
3



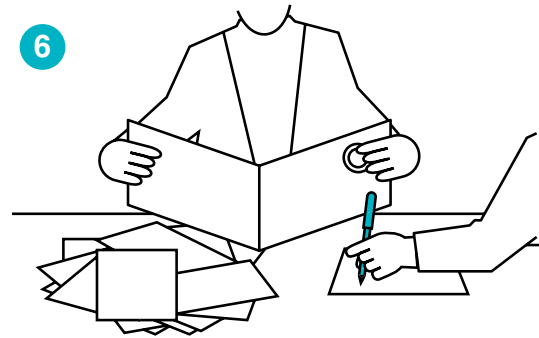
4



5



6



Le vote est secret. Tu dois donc aller dans l'isoloir pour cocher tes candidat·e·s préféré·e·s.

Tu votes dans la commune dans laquelle tu habites. Les bureaux de vote se trouvent en général dans les locaux de l'école fondamentale ou du centre culturel local.

Tu déposes le bulletin, plié, dans l'urne. Il ne te reste plus qu'à attendre la publication des résultats des élections.

À la fermeture des bureaux de vote, les scrutateurs comptent les voix. Ils transmettent les résultats au bureau de vote central.

Tu reçois les bulletins de vote portant le nom des candidat·e·s.

Tu présentes ta pièce d'identité.

Elections européennes du 26 mai 2019

Election de 6 membres du Parlement européen / Circonscription unique

1

Bürgerpartei
Parti des citoyens



Antoine Molitor	
Elisabeth Origer	
Marie Borghese	
Stephane Boskovic	
Toni Texeira	
Charlotte d'Alteroche	

2

Europe de l'avenir
L'Europe du futur



Lindsay Blau	
Al Novir	
Jason Ferreira-Schmitt	
Martine Ney	
Anne Lumière	
Romain Traité	

3

Umweltschutzpartei
Parti écologiste



Maryse Da Silva	
Pit Campagna	
Liz Chanteclair	
Zoé Besch	
Charlotte Grün	
Guy Bauer	

4

Nationalpartei
Parti national



Charel Stramm	
Claude Biwer	
Jannot Metz	
Mariette Bungert	
Carla Rossi	
Nancy Schaak	

5

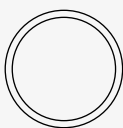
Partei für's digitale Zeitalter
Parti de l'ère numérique



Laika Lavenir	
Guy Sputnik	
Apollo Matos	
Stephan Jobbs	
Guido Fibonacchi	
Steve Battin	

Europawahlen vom 26. Mai 2019

Wahl von 6 Mitgliedern des Europaparlaments / Landeswahlbezirk



Voter – comment ça marche ? ② Le bulletin de vote



- Il ne faut pas donner plus de voix qu'il n'y a de sièges pour la circonscription électorale. Il vaut donc mieux recompter à la fin. Pour les élections européennes, il n'y a qu'une seule circonscription électorale nationale (circonscription unique).
- 6 voix peuvent être attribuées dans la circonscription unique.
- Tu peux donner au maximum 2 voix par candidat-e.
- Ton bulletin de vote ne peut porter aucun signe distinctif (commentaire, nom, etc.), sinon il est invalide.

Panacher

Cocher différent-e-s candidat-e-s sur différentes listes. Au total maximum 6 croix

Cumuler

Cocher deux fois deux candidat-e-s. Ils/elles reçoivent alors deux voix. Au total maximum 6 croix

Choisir une liste complète

Noircir la case située au-dessus de la liste : chaque candidat-e de la liste reçoit une voix.

Qui a le droit de voter ? Le droit de vote dans l'UE

Tous les cinq ans, les citoyen-ne-s européen-ne-s sont appelé-e-s à élire le Parlement européen. Le Luxembourg fournit 6 des 720 député-e-s. Pour tou-te-s les Luxembourgeois-es et pour les citoyen-ne-s européen-ne-s qui se sont inscrit-e-s sur les listes électorales, le vote est obligatoire. Cependant, les électeurs-trices n'ont en aucun cas le droit de participer aux élections européennes dans deux pays. Mais quelle est la participation réelle ?

Analyse les documents M1 à M2.

- Quelles conditions faut-il remplir pour pouvoir voter aux élections européennes au Luxembourg ?
- À l'aide du document M2, détermine combien de personnes ont le droit, au Luxembourg, de participer aux élections européennes. Quel pourcentage de la population totale cela représente-t-il ?
- Conçois une campagne de publicité (spot publicitaire, affiche, etc.) pour inciter les citoyennes et citoyens des autres pays de l'UE à s'inscrire sur les listes électorales.

Si tu remplis les conditions suivantes, tu peux participer aux élections européennes au Luxembourg.

Tu as 18 ans accomplis.		☐
Tes droits politiques ne t'ont pas été interdits par un tribunal.		☐
Tu es luxembourgeois(e).	Tu es citoyen-ne-s européen-ne-s et tu habites au Luxembourg.	☐
Tu ne votes pas dans un autre pays de l'UE.	Tu ne votes pas dans ton pays d'origine.	☐
Tu es inscrit(e) automatiquement sur la liste électorale.	Tu t'es inscrit(e) sur la liste électorale dans ta commune.	☐

M2

Population du Luxembourg (mai 2023)

Classe d'âge	Ensemble de la population	Luxembourgeois-e-s	citoyen-ne-s européen-ne-s (hors Lux.)	Ressortissant-e-s de pays tiers
0-17 ans	125.379	67.166	44.488	13.725
18-75 ans	495.779	250.674	192.164	52.941
76-95+ ans	39.651	29.562	9.101	988
Total	660.809	347.402	245.753	67.654

M1

Élections européennes 2019 : inscriptions sur les listes électorales luxembourgeoises selon la nationalité

Nationalités	Taux d'inscription 2019
portugaise	10,4 %
française	11,8 %
italienne	15,0 %
belge	14,9 %
allemande	19,9 %
néerlandaise	16,8 %
espagnole	8,7 %
britannique	10,4 %
irlandaise	16,0 %
danoise	16,8 %
polonaise	5,3 %
roumaine	4,4 %
grecque	6,1 %
autrichienne	14,2 %
tchèque	13,3 %
bulgare	8,0 %
suédoise	6,8 %
hongroise	6,3 %
slovaque	8,3 %
finlandaise	5,0 %
slovène	8,1 %
croate	4,4 %
lituanienne	3,7 %
estonienne	4,5 %
lettonne	3,7 %
maltaise	6,5 %
cypriote	6,0 %
Total	11,7 %

Entre 2015 et 2022, 71.490 personnes ont acquis la nationalité luxembourgeoise, toutes nationalités confondues.

Source: CEFIS, 2019 ; STATEC 2023

Le vote est obligatoire de 18 à 75 ans. Les personnes de plus de 75 ans ont toujours le droit de vote.

Source : STATEC, Mai 2023



Smartwielen.lu: smartwielen 
Élections européennes
www.smartwielen.lu



duerchbléck!:
En vue des élections
<http://www.edulink.lu/x2pc>



**Vidéos explicatives et matériel
 pédagogique: Politik fir jiddereen**
<http://www.edulink.lu/vnc6>



**Check Politik: Les élections
 européennes au Luxembourg**
<http://www.edulink.lu/pt3r>

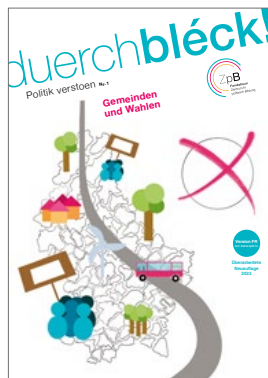


**Affiche: Qui fait quoi dans
 l'Union européenne?**
<http://www.edulink.lu/8d3f>



Déja paru dans la collection *duerchbléck!*

<https://zpb.lu/duerchbleck/>



duerchbléck!

Mentions légales

2^e édition, décembre 2023

Éditeur:

Zentrum fir politesch Bildung,
Fondation d'utilité publique, RCSL G236
138, boulevard de la Pétrusse
L-2330 Luxembourg
info@zpb.lu
www.zpb.lu

Rédaction:

Marie-Paule Eyschen, Steve Hoegener,
Véronique Krettels, Guido Lessing,
Daniel Weyler

Mise en page:

Bakform

Impression:

Reka Print +, Ehlerange

Dernière consultation des statistiques et
des liens internet 07.12.2023. Le ZpB n'assume
aucune responsabilité quant au contenu des
sites web, auxquels il est fait référence.

ISSN 2535-8774

